CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 27 février 2020

18h – MIN de CAVAILLON

Label TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE
Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 2 3 4

MONTS DE VAUCLUSE · LUBERON · PAYS DES SORGUES

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL

2020

Cabrières d'Avignon ▪ Cavaillon ▪ Cheval-Blanc ▪ Gordes
Lagnes ▪ Lauris ▪ Les Beaumettes ▪ Les Taillades ▪ Lourmarin ▪ Maubec
Mérindol ▪ Oppède ▪ Robion ▪ Puget-sur-Durance ▪ Puyvert ▪ Vaugines

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

Label TERRITOIRE DURABLE
UNE COP D'AVANCE
Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 2 3 4

MONTS DE VAUCLUSE · LUBERON · PAYS DES SORGUES ·

PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL

2020

Support présenté en bureau communautaire du 06 février et en commission des finances du 13 février 2020
Données chiffrées provisoires, arrêtées le 13/02/2020

Cabrières d'Avignon ▪ Cavaillon ▪ Cheval-Blanc ▪ Gordes
Lagnes ▪ Lauris ▪ Les Beaumettes ▪ Les Taillades ▪ Lourmarin ▪ Maubec
Mérindol ▪ Oppède ▪ Robion ▪ Puget-sur-Durance ▪ Puyvert ▪ Vaugines

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

Agir pour une agglomération attractive, durable et de proximité

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et des priorités de la collectivité et d'informer sur la situation financière de cette dernière. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3.500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus (art L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Ce débat doit intervenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Agglomération**.

Dans ce cadre, LMV Agglomération doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses retenues en matière notamment de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières avec les communes adhérentes,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée, et les perspectives de celle-ci pour le budget à venir,
- La structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, rémunérations, avantages en nature et organisation du temps de travail).

Loi de finances 2020

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

ZONE EURO

En raison de l'affaiblissement de l'activité mondiale, la croissance de la zone euro qui s'est considérablement affaiblie depuis 2017 avec un taux de 1,3 % en 2019 est annoncée stable en 2020.

Le taux d'inflation augmenterait légèrement : de 1,1 % à 1,2% en 2020 tandis que le taux de chômage diminuerait de 0,2 % (de 8,2 % à 8 %).

FRANCE

Après une progression du PIB de 2,2 % en 2017, portée par une conjoncture mondiale très favorable, l'activité a ralenti en 2018 tout en gardant un rythme de croissance solide et proche de son potentiel, supérieur à celui observé entre 2012 et 2016.

La croissance de l'économie française est estimée à 1,3 % en 2020.

Les prévisions de LFI 2020 sont bâties sur la poursuite du ralentissement de l'inflation (+1 % hors tabac / + 1,2 % au global), sous l'hypothèse d'une stabilisation des prix des matières premières.

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Selon les dernières prévisions, le PIB progresserait en 2020 resterait stable.
Après une dégradation du déficit public en 2019 (3,1 %) sous l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** en allègement pérenne de charges (soutien investissement et emploi), il est annoncé dans la loi de finances à 2,2 %.

	2018	2019	2020
• Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
• Taux de l'inflation	1,9	1,2	1,3
• Taux de chômage	8,8	8,2	8,0

La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables.

Taux d'intérêt (%)		2019e	2020p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,36	-0,39
	Fin d'année	-0,39	-0,38
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,13	0,12
	Fin d'année	0,04	0,17

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales
Source : IHS, prévisions La Banque Postale (janvier 2020)

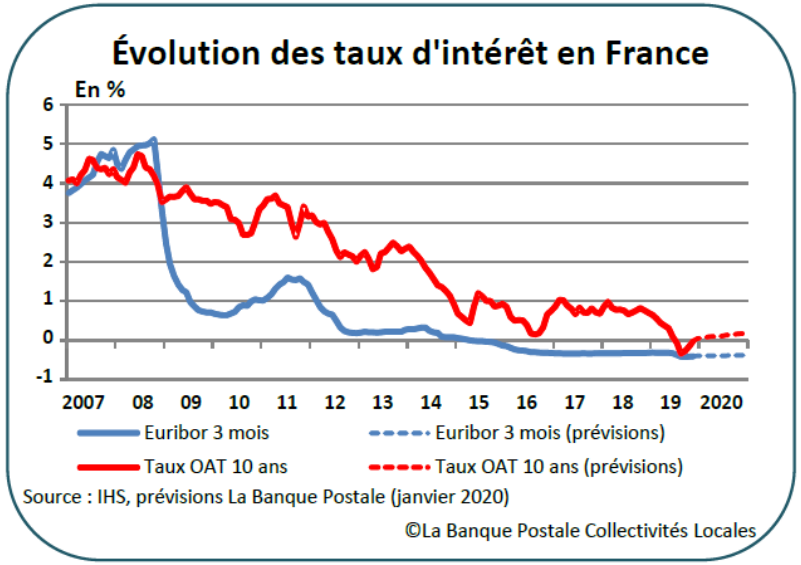

FINANCES LOCALES - CONTEXTE NATIONAL

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistre une hausse pour la 5ème année consécutive. Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression (dynamisme des droits de mutation, de la CVAE, des bases ménages), nous constatons une augmentation soutenue des recettes de fonctionnement et des dépenses de fonctionnement maintenues.

Dépenses de fonctionnement 2019 : 187,9 Mds d'€

Malgré une évolution plus marquée qu'en 2018 (+,5 %), l'évolution des dépenses de +0,9 % traduit une évolution inférieure à l'objectif national (+1,2 %).

Recettes de fonctionnement 2019 : 227,3 Mds d'€ (+2,1 % en 2019 contre +1,5 % en 2018)

Ce sont les recettes fiscales qui sont les plus dynamiques avec notamment la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages (+2,2 % en 2019), la CVAE a été particulièrement dynamique (+6,8 %).

Par ailleurs, les droits de mutation à titre onéreux augmente pour la 6ème année consécutive (près d'un million de transactions immobilières enregistrées en 2019). En effet, la politique monétaire de la BCE avec des taux de crédits immobiliers historiquement bas peut être une explication. La TVA dont une fraction a été transférées aux Régions en 2018, évolue de 3 %.

Les dotations en provenance de l'Etat sont stables. Quant aux compensations d'exonérations de fiscalité locale, ces dernières augmentent légèrement (+0,2 %).

FINANCES LOCALES - CONTEXTE NATIONAL - 20

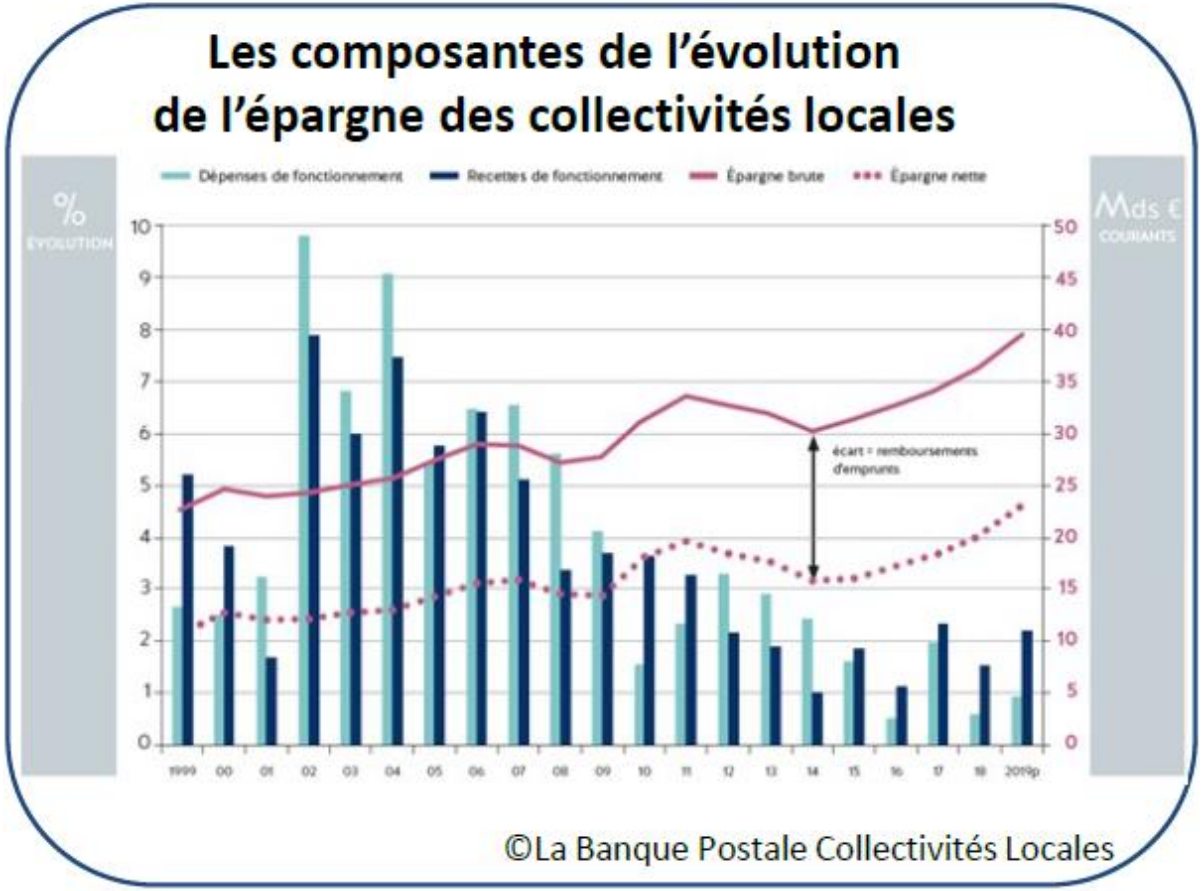

L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITES LOCALES EST EN HAUSSE DE 8,5 %, POUR ATTEINDRE : 39,4 MDS D'€

APRES REMBOURSEMENT DE LA DETTE, L'EPARGNE NETTE ATTEINT : 22,8 MDS D'€

FINANCES LOCALES - CONTEXTE NATIONAL

- Un investissement local soutenu = **+ 9,2 % (10,4 % au sein du bloc communal)**

Dépenses d'investissement : 58,2 Mds

Financement de l'investissement :

- 34,5 % par l'épargne nette.
- nouveaux recours à l'emprunt : 17,6 Mds, soit + 9,5 %.
- Principale recette d'investissement : FCTVA (6 MDS d'€).

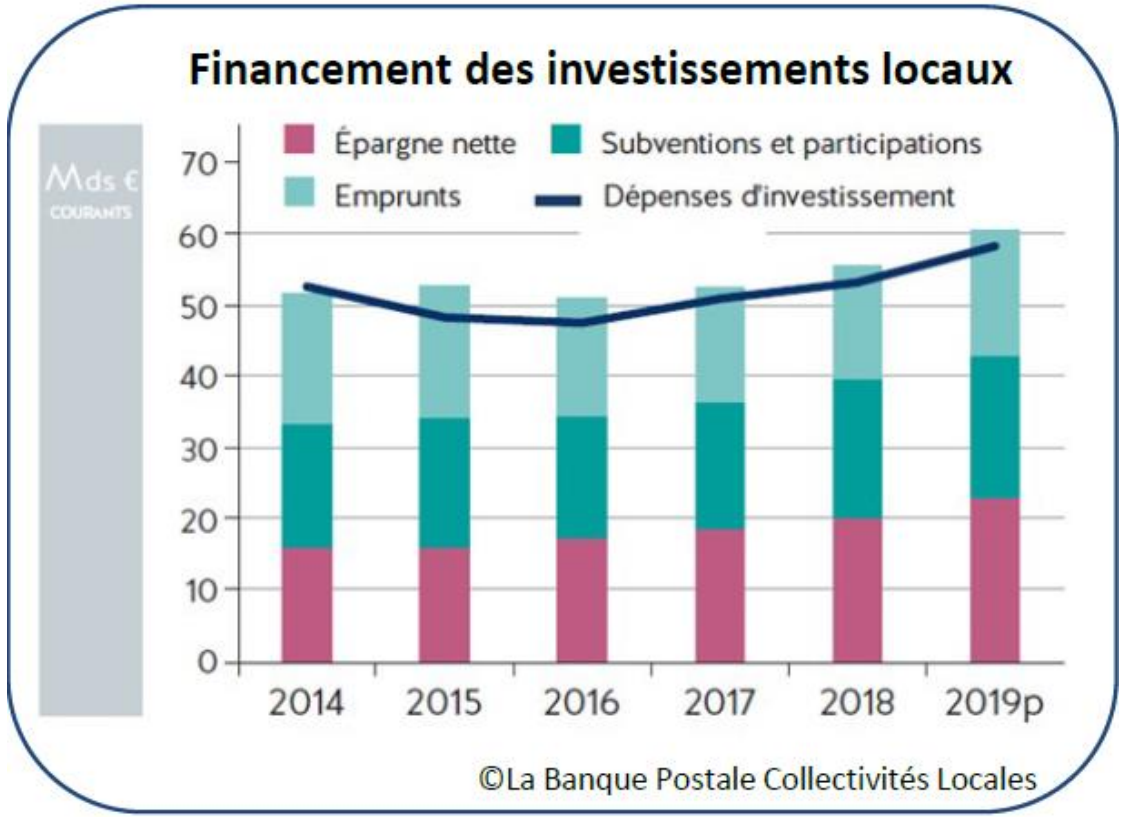

ENCOURS DE LA DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES : 175,6 MDS, soit : **7,3 % de la dette publique**

Loi de Finances 2020

CONTEXTE

Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance française s'élèverait à + 1,3 % en 2020.

Dans un contexte économique moins porteur, en particulier compte tenu des incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens au ralentissement mondial. Ce rythme de croissance est porté par une demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à la consommation des ménages.

Loi de Finances 2020

CONTEXTE

L'année 2020 marque

- Des échéances électorales avec un nouveau mandat communal et intercommunal
- La promulgation de nouvelles lois sur les libertés locales :

❑ *La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique* revoit des dispositions de la loi NOTRe, met en place un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres et renforce le pouvoir des maires. S'agissant plus spécifiquement des compétences 'eau et l'assainissement' transférées aux agglomérations en 2020, une délégation est rendue possible.

❑ *La loi d'orientation des mobilités dite LOM* réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités, en intégrant notamment des enjeux environnementaux.

❑ *La loi sur la transformation de la fonction publique* vise à moderniser le statut et les conditions de travail dans la fonction publique (refonte du dialogue social, assouplissement des modalités de recrutement, durée légale du travail étendue…)

- la dernière année d'application de la contractualisation '1ère génération' entre l'Etat et les collectivités territoriales
- Une fiscalité réformée avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Loi de Finances 2020

CONTEXTE

La Loi de Finances pour 2020 comporte de nombreuses mesures impactant directement les collectivités territoriales.

La refonte de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales.

L'article 16 décline les modalités de la suppression de la taxe d'habitation (TH) : 80% des foyers fiscaux français (les 80% les plus modestes par rapport au total de la population) n'auront plus aucune cotisation de TH sur leur résidence principale à acquitter en 2020. La suppression totale de la TH est prévue à l'horizon 2023. les modalités de compensation pour les EPCI relève du reversement d'un fraction de TVA (notons la conservation du foncier bâti).

Les autres fractions de la TH (sur résidences secondaires, logements vacants) et les taxes annexes additionnelles (GEMAPI…) sont maintenues.*

Le produit de référence de la TH à compenser sera calculé sur des bases 2019 revalorisées et des taux 2017, avec une intégration des rôles supplémentaires.

La stabilité de l'enveloppe DGF par rapport à 2019. au sein de cette dernière, est prévu un écrêtement de la dotation de compensation des EPCI ; par ailleurs, la péréquation augmente de 220 M€ au sein de la DGF avec notamment une progression de la dotation d'intercommunalité de 30 M€.

*taxes adossées sur 4 taxes directes locales seraient calculées selon les mêmes modalités, en répartissant le produit sur les 3 restantes

Loi de Finances 2020

CONTEXTE

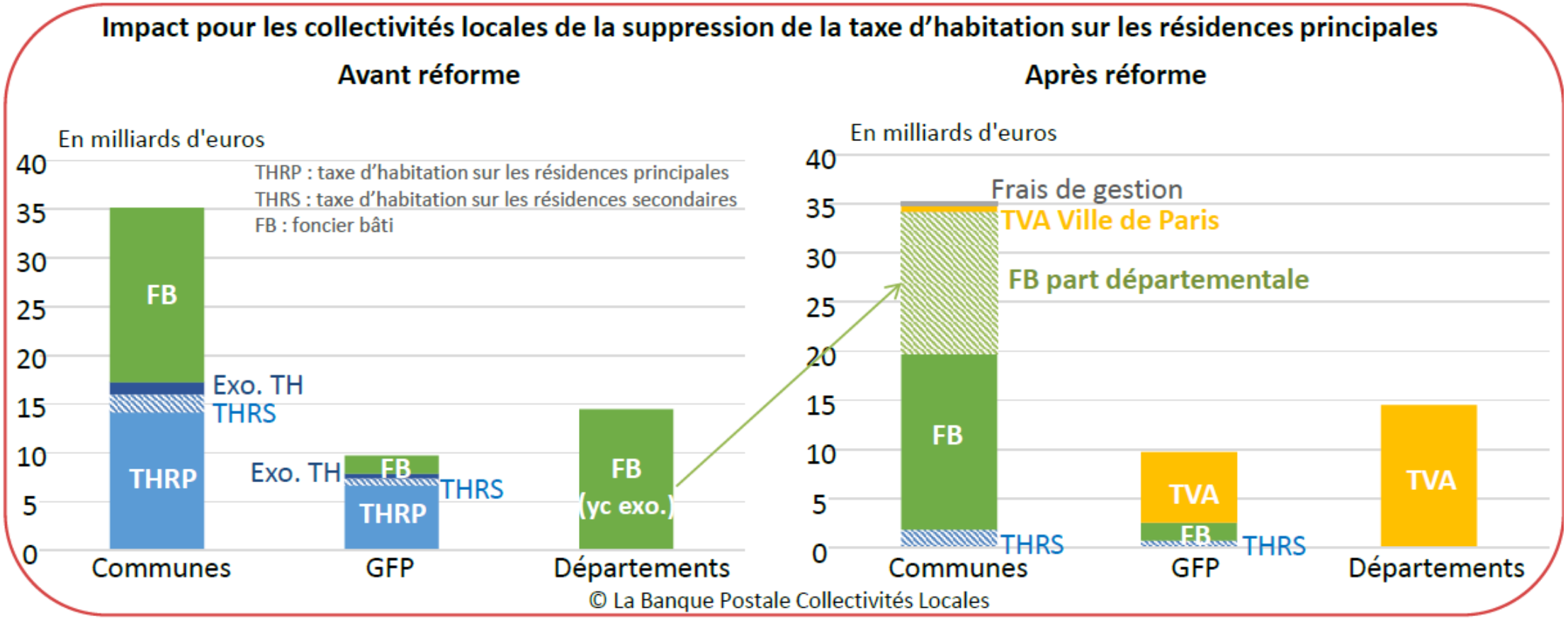

Loi de Finances 2020

ZOOM SUR LA REFORME TAXE D'HABITATION

Description de la réforme selon la LFI 2018 et le LFI 2020

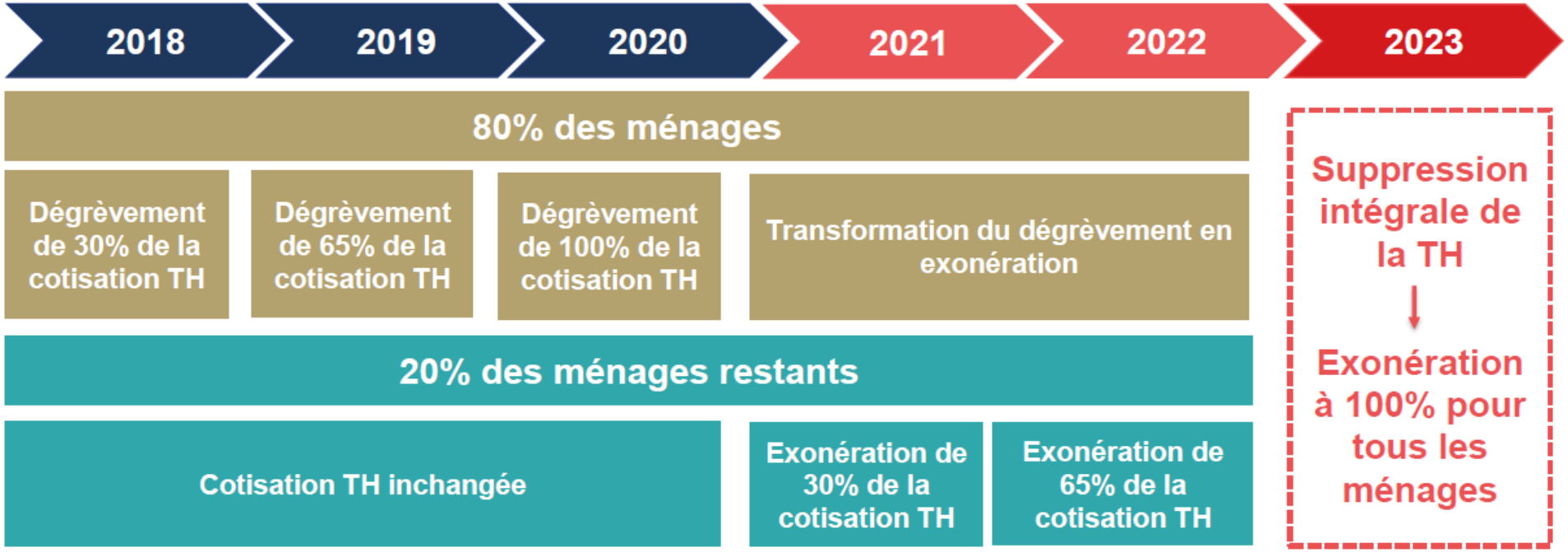

Source : LFI 2018, LFI 2020 et Finance Active

Loi de Finances 2020

ZOOM SUR LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Description de la réforme selon le LFI 2020

	2020	A partir de 2021	
Communes	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TH sur les résidences principales	Compensée par la TFB départementale
EPCI			Compensée par une fraction de TVA
Départements	Année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH	Perte de la TFB	Compensée par une fraction de TVA

Source : LFI 2018, LFI 2020 et Finance Active

Loi de Finances 2020

A VENIR : LA REFORME DES VALEURS LOCATIVES D'HABITATION

1er trimestre : Les propriétaires bailleurs déclareront à l'administration fiscale les loyers pratiqués

Détermination des secteurs d'évaluation et des tarifs par les commissions locales en concertation avec les collectivités et des représentants de contribuable

2023 Année de référence

2024

2025 Phase de concertation

2026 1er effets de la réforme

2027…

Avant le 01/09 : Présentation d'un rapport par le gouvernement sur les conséquences de la réforme

Mise en place d'un dispositif de mise à jour annuelle permettant de prendre en compte au fur et à mesure les évolutions du marché locatif

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : fiscalité

Art. 16 : Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales (notons, la **revalorisation** forfaitaire des **bases** de TH à 0,9%)

Art. 25 : Conditions d'octroi de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) applicable aux logements anciens faisant l'objet d'un contrat de location-accession

Art. 46 : Prolongement des exonérations fiscales prévues dans le cadre du dispositif « jeunes entreprises innovantes »

Art. 110 : Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées

Art. 111 : Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'opération de revitalisation de territoire

Art. 112 : Application de la taxe de séjour au réel aux hébergements en attente de classement ou sans classement

Art. 114 : Versement de la taxe de séjour deux fois par an par les plateformes d'intermédiation locative

Art. 116 : Modification de la répartition du prélèvement sur le produit des paris hippiques mutualistes

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : fiscalité

Art. 118 : Diminution de la durée d'exonération de TFPB pour les logements anciens ayant fait l'objet de travaux d'économies d'énergie
Art. 119 : Prise en compte de la modernisation du système de distribution de la presse pour les exonérations de CFE
Art. 121 : Qualification des équipements indissociables des installations de stockage de déchets en locaux professionnels et non industriels
Art. 123 : Baisse du tarif de l'IFER pour les nouvelles centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Art. 124 : Détermination de nouveaux tarifs d'IFER pour les installations de gaz naturel liquéfié de petite taille
Art. 129 : Remise d'un rapport au plus tard le 30 juin 2020 relatif à l'IFER sur les stations radioélectriques
Art. 146 : Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels
Art. 216 : Aménagement de la procédure de délibération des tarifs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : fiscalité

Soutien à l'investissement local

Art. 258 : Stabilisation des montants des différentes dotations de soutien à l'investissement local aux montants 2019

Soutien à l'investissement local

Soutien à l'investissement local en millions d'euros		2018	2019	2020
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Autorisations d'engagement (AE)	615	570	570
	Crédits de paiement (CP)	456	503	527
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Autorisations d'engagement (AE)	1 046	1 046	1 046
	Crédits de paiement (CP)	816	807	901
Dotation politique de la ville (DPV)	Autorisations d'engagement (AE)	150	150	150
	Crédits de paiement (CP)	101	111	124

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : dotations

Art. 73 : Règles de minoration des variables d'ajustement
Art. 73 : Augmentation de la dotation titres sécurisés
Art. 73 : Abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)
Art. 73 : Diminution de 5 millions d'euros du montant de la DGF en 2020 afin de financer la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité
Art. 73 et Art. 79 : Majoration de la dotation particulière « élu local » (DPEL)
Art. 73 : Extension du périmètre des variables d'ajustement au PSR de compensation des exonérations relatives au versement transport
Art. 79 : Compensation d'exonération de CET et de TFPB en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : fiscalité

Art. 73 : Abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)
Art. 73 : Extension du périmètre des variables d'ajustement au PSR de compensation des exonérations relatives au versement transport
Art. 79 : Compensation d'exonération de CET et de TFPB en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales isolées
Art. 250 : Ajustements de la dotation d'intercommunalité
Art. 251 : Déconcentration de la procédure d'octroi de subventions du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU)
Art. 252 : Création d'une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité
Art. 253 : Extension pour 2020 de la garantie dérogatoire accordée au titre d'une perte de l'éligibilité au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Loi de Finances 2020

PRINCIPALES MESURES A DESTINATION DES COLLECTIVITES : autres mesures

Art. 73 : Projet de suppression des indemnités de conseil des comptables publics versées par les collectivités locales
Art. 80 :Élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des réseaux
Art. 127: Prolongement du maintien en zone de revitalisation rurale (ZRR) des communes qui auraient dû en sortir
Art. 249 : Report de l'automatisation du FCTVA
Art. 250 : Report de la prise en compte des redevances d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des communautés de communes
Art. 250 : Remise d'un rapport par le gouvernement sur les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs financiers locaux
Art. 256 : Évolution du fonctionnement de la dotation de solidarité communautaire (DSC)
Art. 260 : Création d'une dotation budgétaire en lien avec la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite : «Engagement et Proximité»)

Le contexte local

EXERCICE DE NOUVELLES COMPETENCES

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse comprend 16 communes dans son périmètre, pour une population de 56 254 habitants (population légale en vigueur au 01er janvier 2020).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires (10)

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Assainissement
- Eau potable
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Le contexte local

EXERCICE DE NOUVELLES COMPETENCES

Compétences précédemment qualifiées d'optionnelles* (3)

- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Petite enfance

Compétences facultatives (8)

En 2019, les dépenses de LMV se répartissent en 5 budgets (Principal ; ZAE ; Zones Sud ; Campings, Mobilité).

En 2020, la loi NOTRe qui prévoyait le transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'Agglomération impose trois nouveaux BA.

*article 13 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

Esprit de la loi : Par souci de simplification, la catégorie des compétences optionnelles, dont l'exercice d'un nombre minimum d'entre elles était obligatoire, est supprimée pour les communautés d'agglomération.

Evolution financière
Exercice budgétaire 2019

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL - RESULTATS 2019 – données provisoires

RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT 2 246 K€

RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉ 596 K€

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	42 578 941,62	12 517 384,00
Recettes	44 825 230,66	9 368 648,42
Résultat courant d'exécution 2019	2 246 289,04	-3 148 735,58
Report de l'exercice 2018	0,00	1 333 491,87
Résultat cumulé 2019	**2 246 289,04**	**-1 815 243,71**
Restes à réaliser (RAR) Dépenses		2 072 952,44
Restes à réaliser (RAR) Recettes		2 237 649,04
Solde des RAR reportés en 2019		164 696,60
Solde d'investissement		**-1 650 547,11**

Le résultat global de clôture est de 595 741,93 €

Parmi les RAR en dépenses :
627 k€ - collecte
410 k€ - Tourail
385 k€ - développement
173 k€ - petite enfance

Parmi les RAR en recettes :
1 837 K€ de subventions
Et 401 k€ de FCTVA

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL – données provisoires

EVOLUTION DES GRANDES MASSES FINANCIERES EN €	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	43 454 953	45 678 385	44 825 231
Dépenses de fonctionnement	40 533 130	42 607 711	42 578 942
Recettes d'investissement	6 425 682	9 300 075	9 368 648
Dépenses d'investissement	7 776 524	6 031 719	12 517 384

Entre 2018 et 2019, les recettes de fonctionnement diminuent en raison d'écritures liées à la cession d'un terrain en 2018.

Quant aux dépenses de fonctionnement, **elles sont stables**.

Après une année 2018 marquée par le montage d'opérations structurantes, 2019 traduit leur réalisation (Piscine, crèche, voirie…) et une forte dynamique d'investissement.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL – Evolution des recettes – données provisoires

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT			
	2017	2018	2019		2017	2018	2019
Fiscalité des Ménages	8 923 594	9 065 169	9 379 923	Autofinancement (virements internes, affectation N-1)	2 707 773	6 415 331	6 624 698
Fiscalité de l'environnement (TEOM)	7 403 740	7 589 022	7 830 818	Ressources propres (FCTVA, sub. non affectée, taxes)	748 928	525 568	659 144
Fiscalité des Entreprises	11 116 730	11 499 406	11 602 565	Subventions*, AC investissement	208 982	354 975	1 139 729
Concours de l'Etat	6 728 602	7 234 473	7 413 419	Emprunt	2 760 000	2 000 000	1 000 000
Produits des services	1 919 504	2 331 929	2 231 124				

* 457 086 € de subventions en restes à réaliser (Etat, Région, Département)

ELEMENTS DE STRATEGIE FINANCIERE

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : stabilité de l'épargne – données provisoires

BUDGET PRINCIPAL	2017	2018	2019
Epargne nette de gestion (en €)	5 257 491	5 134 077	4 571 332
Epargne brute (en €)	4 907 034	4 769 305	4 316 121
Taux d'épargne brute	11,3%	10,5%	9,66%
Epargne nette (en €)	3 750 841	3 511 106	2 967 998
Capacité de désendettement	3 années	3,3 années	3,6 années

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette
L'Épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.
Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute

- **L'épargne brute est stable** et atteint 4,3 M€. Après remboursement du capital de la dette (1,35 Md'€), **l'épargne nette s'approche des 3 M€,** ce qui permet de financer l'investissement récurrent et de nouvelles opérations.
- Capacité de désendettement : 3,6 ans

CRD dette au 31-12-2019 = 15 650 345,24 €

Remboursement en capital 2019 : 1 348 122,98 €

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : éléments marquants – données provisoires

Evolution du fonctionnement : LMV, une agglomération dotée de services à la population

Luberon Monts de Vaucluse exerce des compétences au service de ses habitants.
Dotée d'un réseau de 12 médiathèques, 14 crèches, 2 piscines, un réseau de 4 lignes de transport urbain, les agents communautaires sont au plus près des préoccupations et attentes des usagers.

L'année 2019 a notamment été marquée par la **réhabilitation de la piscine Alphonse Roudière** qui avec son second bassin d'apprentissage a nécessité un renforcement des équipes enseignantes et techniques en vue de garantir un accueil de qualité et la sécurité des usagers de plus en plus nombreux (env. 2000 baigneurs/semaine).

Encore cette année, les résultats de l'exercice et le résultat cumulé attestent de la tenue de la double exigence que s'impose LMV : une exigence de mobilisation de moyens de fonctionnement et une exigence de rigueur budgétaire.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT : éléments marquants – données provisoires

La répartition de la masse salariale, principal indicateur d'une collectivité de services à la population :

SERVICES	REALISE 2019	%
Petite enfance	5 148 825,11	44
Collecte – Déchets	1 896 694,39	16
Médiathèques	1 864 210,71	16
Techniques	1 004 408,83	9
Services Généraux	547 407,51	5
Piscines	519 323,51	4
Tourisme Culture Loisirs	349 829,36	3
Ressources	327 437,20	3
Ville Habitat Emploi	153 724,25	1
TOTAL	11 811 860,87	100

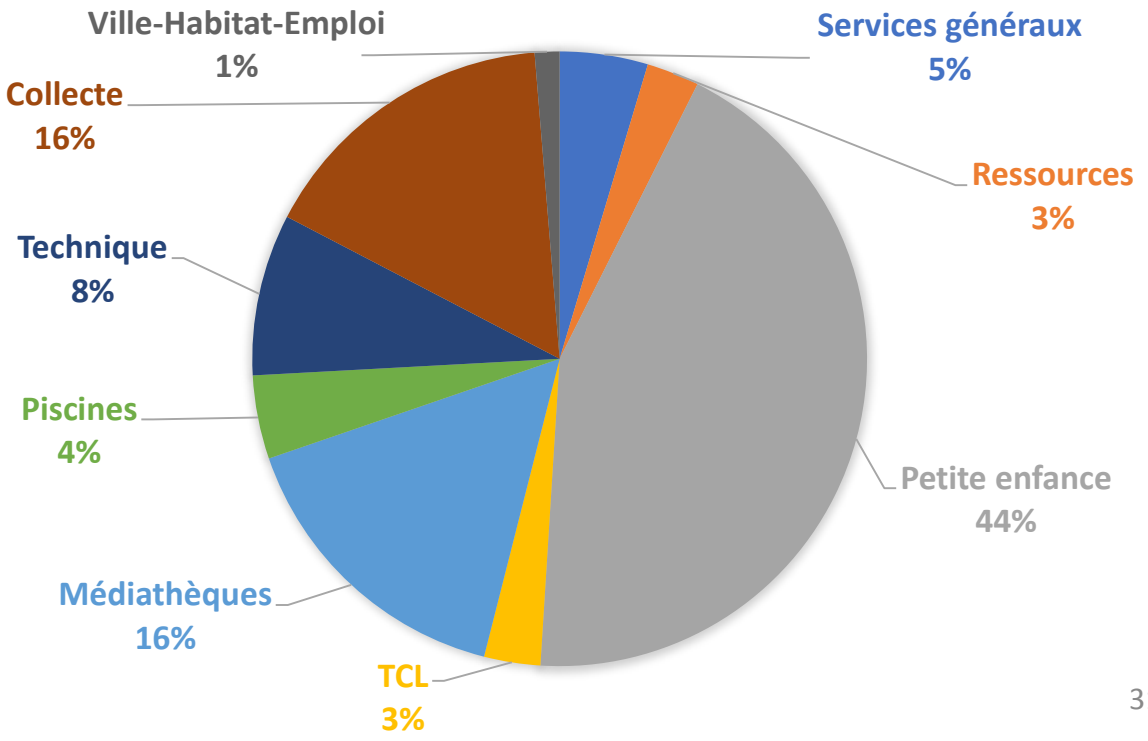

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL – MASSE SALARIALE – données provisoires

COÛT TOTAL : 11 811 861 € dont :

- Traitement : 6 791 K€, soit 57 %
- Accessoires : 1 641 K€, soit 14 %

(dont SFT, primes, indemnités, heures supplémentaires et complémentaires)

- Charges patronales : 3379 K€, soit 29 %

STATUT	Réalisé 2019
Fonctionnaires	9 759 663,57
CDI	107 573,83
Autres contractuels	1 713 085,96
Saisonniers	212 997,89
Autres (vacataires, commissaires enquêteurs, comptable, etc.)	18 539,62
TOTAL	11 811 860,87

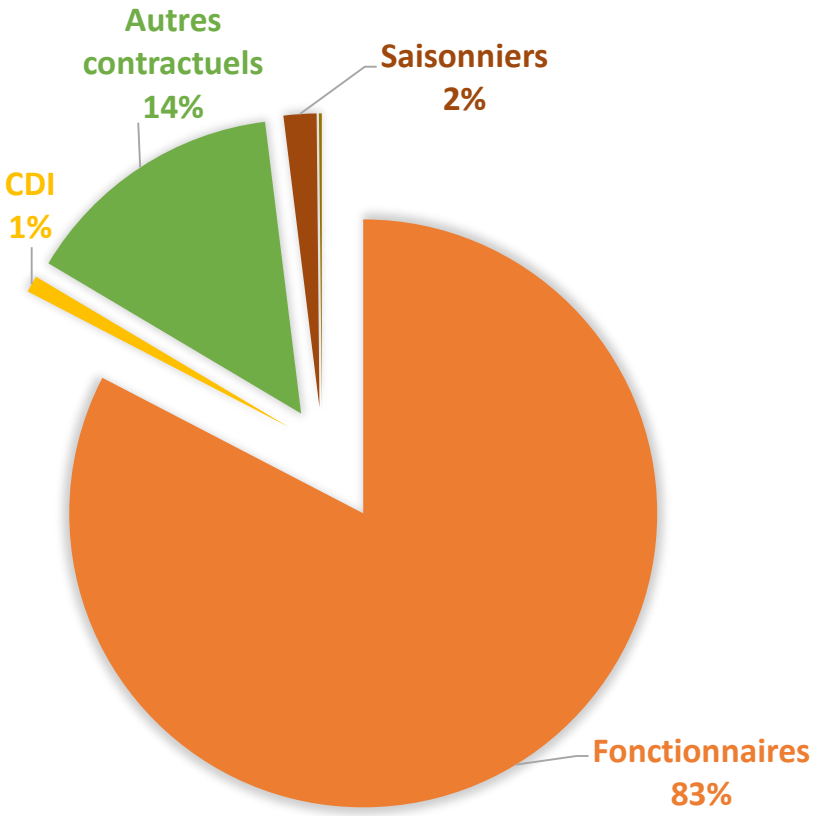

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT TOTAL : 13,5 M€ **(hors remboursement du capital de la dette)**

INVESTISSEMENTS	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	6 206 929 €	4 631 823 €	10 193 567 €
RESTES A REALISER N-1	2 420 996 €	1 569 012 €	2 072 952 €
Fonds de concours Soutien aux communes	836 313 €	1 071 024 €	1 199 452 €
Remboursement du capital dette	1 385 878 €	1 258 199 €	1 348 123 €
TOTAL	10 850 116 €	8 530 058 €	14 814 094 €

2019 a été une année marquée par la réalisation de trois opérations d'envergure avec la **réhabilitation de la piscine Roudière**, **l'ouverture de la crèche 'la Farandole'** (60 places) et **l'aménagement de la traversée Est-Ouest de Coustellet** (Avenue du Tourail)

Restes à réaliser en dépenses = acquisitions du service environnement (627 k€ dont deux bennes), le solde de l'opération de la digue des Iscles de Milan (solde : 300 k€), requalification du Tourail (410 k€), le solde de l'opération 'la Farandole' (173 k€), la participation au déploiement de la fibre optique (385 k€)…

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

INVESTISSEMENT - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

- **Budget principal - investissement total : 13,5 M€ (comprenant les fonds de concours et les RàR - hors remboursement du capital)**

- **Investissement budgets annexes (CF infra)** : **10,9 M€** dont **9,9 M€** pour le budget des zones économiques au sud de Cavaillon, 895 120 € pour le budget transports et 175 735 € pour le budget campings.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS – données provisoires

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 072 261,03	388 812,90
Recettes	1 604 507,42	883 360,47
Résultat courant d'exécution 2019	532 246,39	494 547,57
Report de l'exercice 2018	0,00	-347 529,53
Résultat cumulé 2019	532 246,39	147 018,04
Restes à réaliser Dépenses		506 306,65
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR reportés en 2019		-506 306,65
Solde d'investissement		-359 288,61
Le résultat global de clôture est de 172 957,78 €		

ELÉMENTS MARQUANTS en 2019

Une politique mobilité en réponse aux enjeux de la LOM

- Création d'une aire de covoiturage à Coustellet
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des quais de bus et implantation de mobilier urbain

Restes à réaliser en dépenses = 92 % concernent la création de l'aire de covoiturage (467 k€)

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET ANNEXE CAMPINGS – données provisoires

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	312 004,25	175 734,61
Recettes	326 589,97	169 847,81
Résultat courant d'exécution 2019	14 585,72	-1 810,91
Report de l'exercice 2018	-14 585,72	5 886,80
Résultat cumulé 2019	0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses		0,00
Restes à réaliser Recettes		0,00
Solde des RAR reportés en 2019		0,00
Solde d'investissement		0,00
Le résultat global de clôture est de 0 €		

ELÉMENTS MARQUANTS 2019

Un budget contraint marqué par un nouvel effort en matière d'investissement

- Acquisition de 4 structures légères installées au Camping la Durance. Cette opération a été financée par une subvention du budget général.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET ANNEXE ZONES SUD – données provisoires

RESULTATS DE CLOTURE ZONES SUD (en €)	
Sections	2019
Recettes	11 933 992
Dépenses	11 306 119
Fonctionnement – Résultat N	627 873
Recettes	12 682 320
Dépenses	11 872 418
Investissement – Solde N	809 902

ELÉMENTS MARQUANTS 2019

La zone d'activités économiques **Natura'Lub créée après les approbations respectives des SCOT, PLU et PPRI.**

Dans le cadre de la concession signée avec l'aménageur IDEC, les premiers terrains acquis à l'amiable par LMV lui ont été cédés.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

BUDGET ANNEXE ZAE – données provisoires

RESULTATS DE CLOTURE ZAE les Vergers / le Midi (en €)	
Sections	2019
Recettes	Aucune écriture comptable
Dépenses	
Fonctionnement – Résultat N	
Recettes	
Dépenses	
Investissement – Solde N	

ELÉMENTS MARQUANTS 2019

Une des ventes prévues sur le quartiers des Vergers s'est concrétisée pour un montant de 65 k€.

Le terrain cédé sera voué à l'implantation d'une activité libérale avec un cabinet d'architecture.

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

RATIOS OBLIGATOIRES – données provisoires

RATIOS	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement DRF / population	693	705	719
Produit des impositions directes / population	362	370	370
Recettes réelles de fonctionnement RRF / population	782	810	796
Dépenses d'équipement brut / population	112	82	182
Encours de la dette / population	269	278	279
Dotation globale de fonctionnement / population	91	99	98
Dépenses de personnel / DRF	30,21 %	30,39 %	30,19%
DRF et remboursement de la dette en capital / RRF	91,35 %	89,93 %	93,36 %
Dépenses d'équipement brut / RRF	14,33 %	10,17 %	22,82 %
Encours de la dette / RRF	34,37 %	34,38 %	35,03 %

Structuration de la dette

EVOLUTION FINANCIERE DE LMV EN 2019

NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE – données provisoires

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE	2017	2018	2019
Dette globale au 31/12/N	15 131 451 €	15 881 763 €	15 650 345 € *
Taux moyen	2,30%	2,19 %	2,13 %
Durée résiduelle moyenne	17,83 ans	17,58 ans	17,16 ans
Durée de vie moyenne	9,58 ans	9,33 ans	9,16 ans

* Un emprunt d'un million d'€ a été contracté en 2019.

Annuités d'emprunts 2020

- Intérêts* : 324 470 €
- ICNE : 80 820 €
- Capital : 1 138 892 €

**estimés en raison des prêts à taux variable.*

STRUCTURATION DE LA DETTE POUR 2020

NIVEAU D'ENDETTEMENT MAITRISE – données provisoires

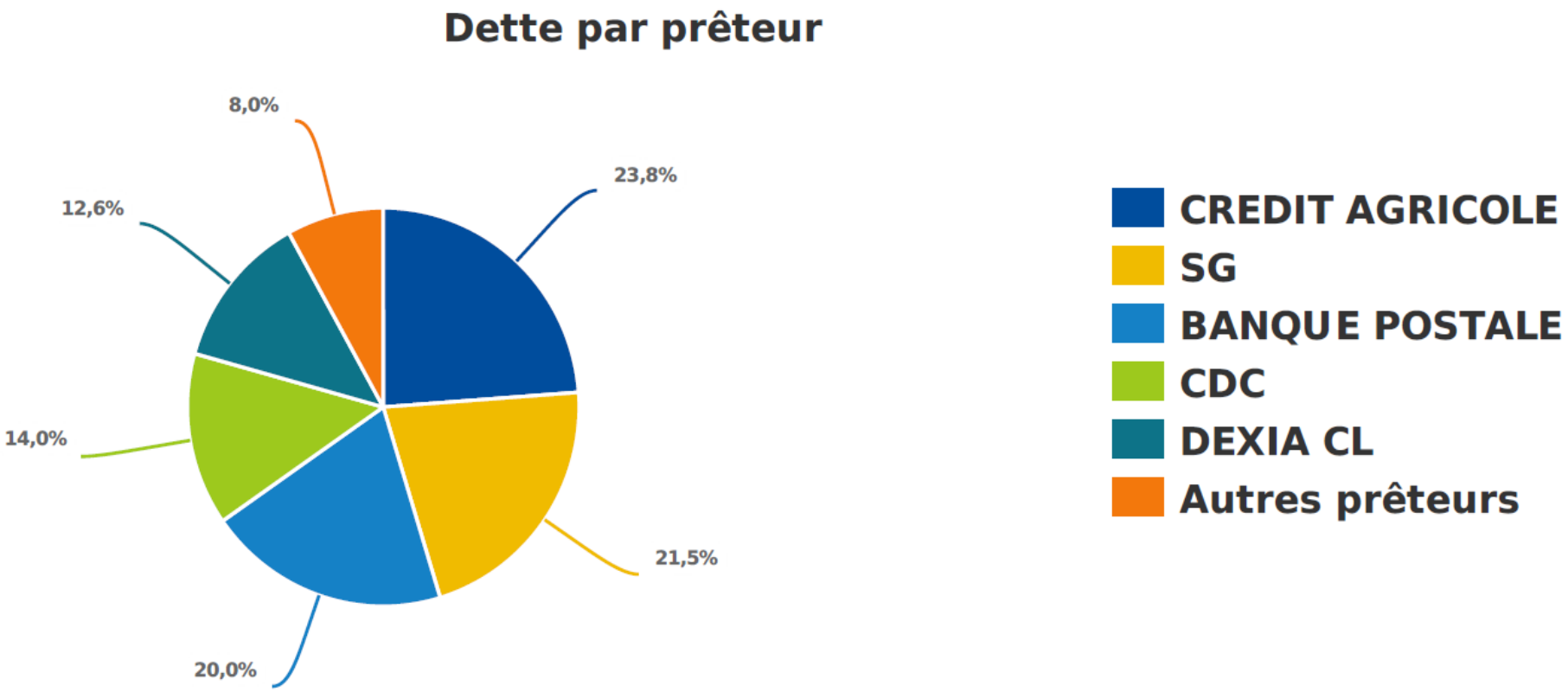

STRUCTURATION DE LA DETTE POUR 2020

UNE DETTE SAINE ET SECURISEE – données provisoires

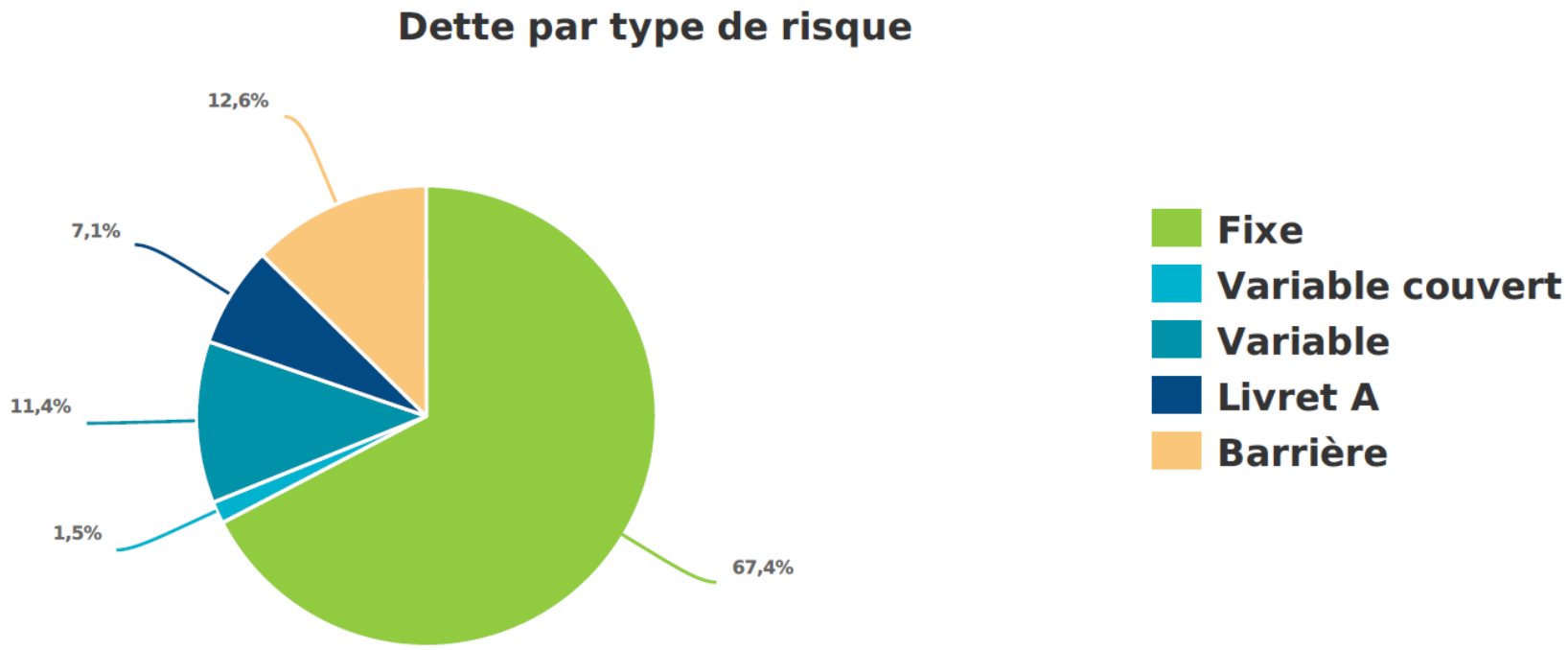

L'emprunt barrière est un emprunt de refinancement de 2 375 000 € contracté en 2007 auprès de Dexia par la cc de Coustellet, pour une durée de 35 ans.

*Calcul des intérêts : Jusqu'en 2031, si le taux de l'euribor 12 mois est < ou = à 5,5 % (il est actuellement de **- 0,114 %**), la collectivité paye un taux fixe de **4,39 %.** Si l'euribor 12 mois post-fixé est > à 5,5 %, la collectivité paye l'euribor 12 mois sec (tel quel, sans marge),*
*A compter de 2032, si l'euribor 12 mois est supérieur à 5,5 %, la collectivité paye **l'euribor 12 mois sec.***

EVOLUTION DE LA DETTE 2018-2022

BUDGET PRINCIPAL					
	2018	2019	2020	2021	2022
Encours actuel au 1er janvier	15 131 451	15 881 763	15 650 345	14 511 454	13 409 408
Remboursement en capital	1 258 199	1 348 123	1 138 892	1 102 046	1 022 324
Intérêts annuels	364 336	349 875	325 000	300 500	280 000
Taux moyen	2,19	2,19	2,13	2,12	2,12
Encours nouveau prévisionnel.			2 000 000	2 000 000	2 000 000
BUDGETS ANNEXES					
Encours BA Campings au 1er janvier		95 482	81 708	67 400	57 382
Encours BA Transports au 1er janvier		222 000	210 000	198 000	186 000
Encours actuel ZAE Zones Sud au 1er janvier		4 000 000	4 000 000	5 000 000	5 000 000
Encours nouveaux prévisionnel.			1 000 000	0	

Orientations 2020

UN CADRE CONTRAINT en 2020

EN FONCTIONNEMENT,

Les charges à caractère général subissent des évolutions à la hausse sous l'effet de plusieurs facteurs :

- La dynamique des charges transférées obligatoirement à LMV.
- L'augmentation des contributions aux syndicats de déchets.
- Les indices de révision des prix de certains contrats de prestations.
- Les évolutions liées à l'inflation ou à l'augmentation des tarifs (fluides, etc.)
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui ont un impact sur des dépenses de fonctionnement.

Côté recettes, notons le faible dynamisme de la fiscalité du fait des contraintes exposées dans la loi de finance.

EN INVESTISSEMENT,

Il convient de souligner la montée en charge liée à la mise en œuvre notamment de la programmation de travaux de la compétence GEMAPI, du Programme Local de l'Habitat…

Depuis le 1er janvier 2020, LMV Agglomération est investie de trois nouvelles compétences :

- l'eau potable
- L'assainissement collectif et non collectif
- La gestion urbaine des eaux pluviales

Par ailleurs, la compétence GEMAPI exerçait depuis le 01/01/18 s'affirmera par un programme ambitieux à compter de 2020.

UN CADRE CONTRAINT en 2020

UNE POLITIQUE DECHETS A ENJEUX

Autre élément à noter pour 2020 :

La contribution aux syndicats de de traitement des déchets vont fortement augmenter notamment celle du SIECEUTOM en raison de la hausse excessive des coûts de traitement imposée par le contrat passé entre le SIDOMRA et SUEZ. Notons également la hausse de la TGAP.

2020 sera une année charnière dans la préfiguration d'un centre de tri unique départemental dont la finalité sera d'augmenter l'efficacité du tri et de baisser les prix de revient.

Par ailleurs, un **audit fiscal du budget des déchets ménagers et assimilés** sera mené en 2020 en vue d'optimiser la gestion du service et de bâtir **le plan intercommunal de prévention et des gestion des déchets** assorti d'actions réalistes, volontaristes et incitatives.

AGIR POUR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (données provisoires)

Recettes de fonctionnement (en €)	2018	CA 2019 AVEC RS	PROJET 2020
TH TFB TFNB	8 961 087	9 313 746	9 325 000
CFE	6 942 901	6 994 863	6 900 000
TEOM	7 589 022	7 830 818	8 000 000
Fiscalité sans pouvoir de taux (CVAE, IFER, TASCOM, TATFNB)	4 661 783	4 772 277	4 734 000
FNGIR	1 197 092	1 196 722	1 196 722
Taxe de séjour	478 493	604 458	800 000
Autres recettes fiscales (droits de place, paris hippiques…)	52 955	53 022	53 100
Sous total recettes fiscales	29 883 333	30 765 906	31 008 822
Dotations et compensations de l'état	7 234 244	7 413 419	7 306 000
Subventions et participations reçues, FCTVA	4 252 843	4 038 624	4 070 000
Redevances, revenus des immeubles,	67 598	76 864	100 000
Produits des services à la population, refacturations	2 331 929	2 231 124	2 436 728
Atténuation de charges (remboursements sur salaires…)	55 315	71 052	50 000
Produits exceptionnels, remboursements (dont cessions)	1 071 372	96 257	10 000
Total recettes de fonctionnement	44 896 634	44 693 246	44 981 550

Les projections de produits de la fiscalité locale tiennent compte des taux de revalorisation des bases prévus par la loi de finance et ne prennent pas en compte les rôles supplémentaires.

Dans le cadre de l'exercice des compétences eau et assainissement, une refacturation des charges de personnel du budget général vers les budgets annexes est prévue.

AGIR POUR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (données provisoires)

Dépenses de fonctionnement (en €)	2018	CA 2019	PROJET 2020
011 – charges à caractère général	5 296 613	5 670 914	6 451 000
012 – charges de personnel	12 035 508	12 184 096	12 650 000
014 – Reversements de fiscalité * / FPIC**	14 914 654	14 670 822	14 560 114
65 – Autres charges de gestion courante (subventions, contributions aux syndicats….)	7 095 102	7 477 844	7 581 000
66 – charges financières	364 336	348 764	325 000
67 – charges exceptionnelles	528	5 969	5 000
Total Dépenses de fonctionnement	39 706 741	40 358 409	41 572 114

* Dont reversements de taxe de séjour 2019/2020 évalués à 1 M€

**Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) constitue une dépense pour LMV depuis sa mise en place en 2012. Il est attribué au bloc communal (LMV et ses communes membres). Par la suite, il est ventilé entre l'EPCI et communes sur la base du coefficient d'intégration fiscale (CIF), puis entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant et de la population.

AGIR POUR UNE AGGLOMERATION ATTRACTIVE

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement : 41,6 M€
(hors opérations d'ordre de transfert entre sections).

Dont 83 % en services directs à la population et concours aux communes : 34,6 M€

En ajoutant les transports, nous atteignons plus de 35,5 M€ au service de la population.

Attributions de compensation aux communes	13 088 114 €
Collecte	9 000 011 €
Petite enfance	6 037 001 €
Médiathèques - Musiques actuelles	2 325 787 €
Cadre de vie (technique / aménagement)	1 648 605 €
Tourisme	398 934 €
Piscines	768 108 €
Aides aux communes (FDC –DSC)	150 000 €
Politique de la ville - Habitat	667 742 €
Economie - développement	100 809 €
Prévention inondation	384 687 €

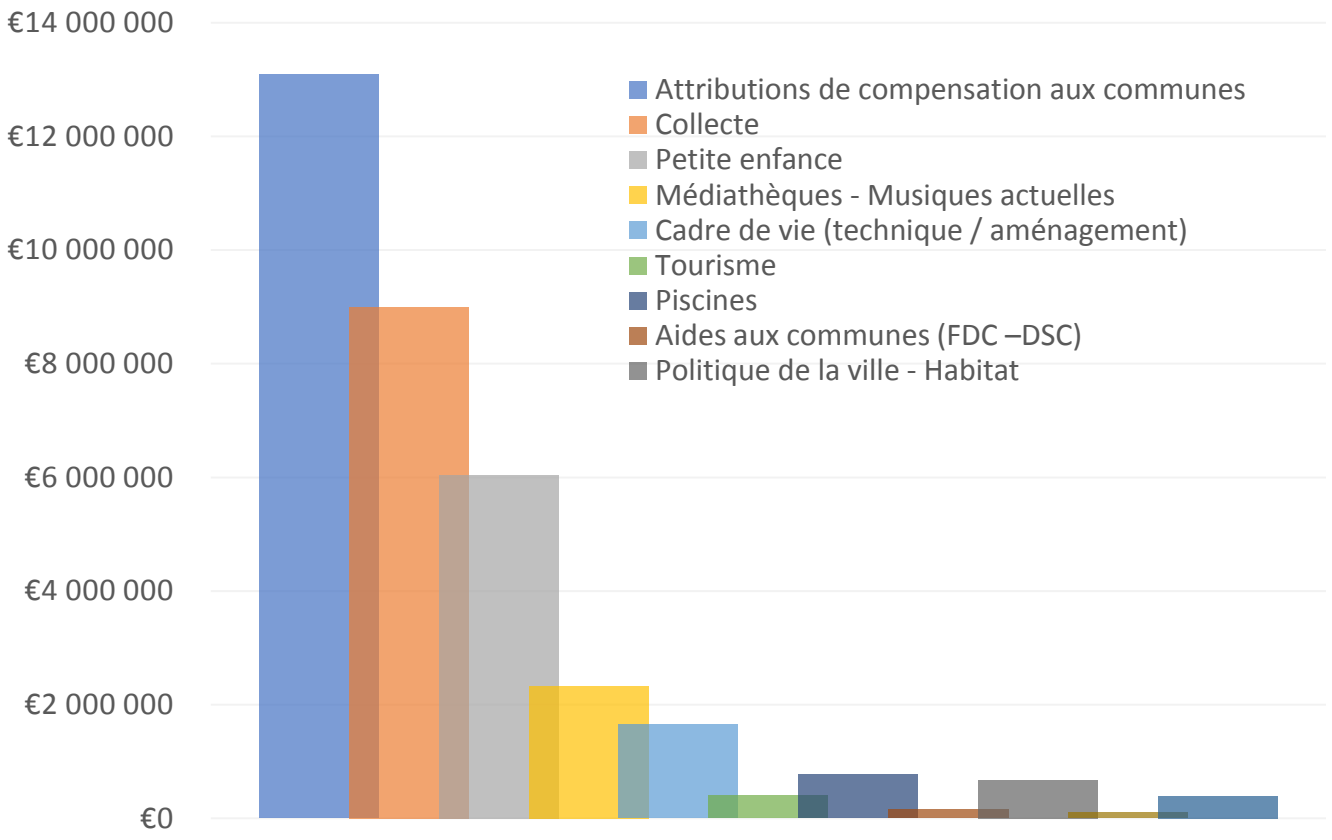

UN CADRE CONTRAINT en 2020

Les orientations budgétaires 2020 s'inscrivent une nouvelle fois dans un cadre contraint. Pour cette année de transition, entre deux mandatures, le choix de la prudence est fait. LMV répondra à ses obligations sans avoir recours au levier fiscal.

- Evolution de la masse salariale nette inférieure à 2% ;
- Pas d'augmentation des taux d'imposition ;
- Maintien d'une épargne nette positive d'au moins 2 M€ pour limiter le recours à l'emprunt ;
- Evolution de l'endettement d'environ 2 M€ (hors budgets annexes) ;
- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 6 années de capacité d'autofinancement brut ;
- Maintien d'un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 %.

MAITRISE DE LA FISCALITE LOCALE

FISCALITE

En 2020, LMV devra composer avec une hausse de ses charges, compte-tenu de l'augmentation des coûts supportés par le SIECEUTOM et qui se répercuteront sur notre agglomération.
Au total, en 2020, **l'augmentation de la contribution aux deux syndicats de traitement sera de l'ordre de 460 K€ (+ 13 % entre 2019 et 2020).**
Sur ce nouvel exercice, il est proposé de maintenir les taux de TEOM par zone géographique votés sur les précédents exercices budgétaires. Une étude d'optimisation du service de gestion des déchets accompagnée d'un audit fiscal sera menée.

Prévisionnel des taux 2020 par zone de perception :

- Gordes à 6,99%
- Les Beaumettes à 8%
- Lourmarin, Lauris, Puget, Puyvert et Vaugines à 9%
- L'ex-CCPLD à 9,68%
- L'ex-CCC à 11%

Pas de hausse de la fiscalité locale :
Maintien des taux actuels

- Taxe d 'habitation : *8,40%*
- Taxe sur le foncier bâti : *0,80%*
- Taxe sur le foncier non bâti : *2,13%*
- CFE : *33,42%*

STABILITE DES CONCOURS DE L'ETAT

DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT : UNE STABILITE CONFIRMEE

Exercices	2017	2018	2019	2020
Dotation de compensation	4 844 641	4 743 477	4 634 562	4 525 000
Dotation d'intercommunalité	225 053	813 000	889 356	890 000
TOTAL DGF	**5 069 641**	**5 556 477**	5 455 000	5 415 000

LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES

Le montant reversé à Luberon Monts de Vaucluse était de 1 196 722 € en 2019.

- **Le FNGIR 2020 est notifié à 1 196 722 €.**

LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le montant 2019 de cette dotation était de 795 890 €.

- **La DCRTP 2020 est notifiée à 795 890 €**

DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES – COMPETENCE DECHETS

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION :

- Le SDIS : 1 984 761 €
- Les syndicats de traitement des ordures ménagères : 3 993 000 €
- Le SCOT : 71 965 € (dont mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial)

DESCRIPTIF	2017	2018	2019	2020	Evolution 2017/2018	Evolution 2017/2019	Evolution 2017/2020	Evolution 2018/2020	Evolution 2019/2020
SDIS	1 920 767,00	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	0,2	3,0	3,3	3,1	0,4
SCOT	60 225,29	65 384,67	74 606,84	71 865,30	8,6	23,9	19,3	9,9	-3,7
SIECEUTOM	1 813 059,37	2 113 393,53	2 415 400,29	2 850 000,00	16,6	33,2	57,2	34,9	18,0
SIRTOM	1 085 110,88	1 089 853,64	1 117 771,04	1 143 000,00	0,4	3,0	7,1	6,6	2,3
Total	**4 879 162,54**	**5 193 587,84**	**5 585 410,17**	**6 044 865,30**	**6,4**	**14,5**	**24,3**	**16,8**	**8,2**

DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES – COMPETENCE GEMAPI

DES CONTRIBUTIONS EN AUGMENTATION :

Les syndicats de rivière

DESCRIPTIF	2018	2019	2020
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00
SIRCC	64 663,58	68 200,68	50 000,00
SMAVD	44 102,06	44 253,05	45 000,00
Total	**112 765,64**	**116 453,73**	**99 000,00**

DES DEPENSES LIEES A LA DELEGATION DE COMPETENCE :

DESCRIPTIF	2020
SIRCC	112 350
SMAVD (participation de 30 % du département déjà retranchée)	57 000
SMAVD (entretien des digues)	35 000
SMAVD (cours d'eau orphelins)	7 210
Total	**211 560**

UNE AGGLOMERATION AUX COMPETENCES RENFORCEES

Attributions de compensation :
Le montant 2020 des attributions de compensation de fonctionnement tiendra compte de divers transferts de compétences récents :

- La GEMAPI au 01/01/2018
- La Gestion Urbaine des Eaux Pluviales (01/01/2020)

Les compétences Eau et Assainissement collectif/non collectif font l'objet de budgets annexes.

Dotation de solidarité communautaire : aucune ne sera versée sur cet exercice compte tenu de l'évolution des produits de la fiscalité entreprises.

Fonds de concours aux communes en fonctionnement : environ 150 000 €
LMV accompagne les communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.
NB : **Fonds de concours total aux communes (fonctionnement + investissement) 1,5 M€** (dont 1 339 746 € en Section Investissement).
Chaque année, le montant affecté en fonctionnement diminue au profit d'opérations d'investissement.

Instauration de deux nouvelles aides à l'investissement des communes 2020-2025 :
- Fonds de concours tourisme : 300 k€/an
- Opération 1000 vélos : 50 k€/an (budget annexe mobilité)

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DISPOSITIF D'AIDE AUX DES COMMUNES MEMBRES – fonds de concours

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT - Communauté d'Agglomération					Proposition de répartition 2020	
Communes	Pop. Tot. 2020	Montant 2020	Prévigrêle 2020	TOTAL	Fonctionnement	Investissement
Les Beaumettes	258	6 880	44	6 836		6 836
Cabrières d'A.	1 853	49 410	359	49 050		49 050
Cavaillon	27 075	721 949	4 788	717 160	100 000	617 160
Cheval-Blanc	4 351	116 018	1 080	114 938		114 938
Gordes	1 809	48 237	593	47 643		47 643
Lagnes	1 667	44 450	474	43 976	20 000	23 976
Lauris	3 923	104 606	704	103 902		103 902
Lourmarin	1 099	29 305	348	28 956		28 956
Maubec	1 978	52 743	330	52 413		52 413
Mérindol	2 120	56 529	411	56 119	10 000	46 119
Oppède	1 360	36 264	406	36 994		36 994
Puget	790	21 065	134	20 931		20 931
Puyvert	831	22 158	340	21 819		21 819
Robion	4 603	122 738	781	121 956	20 000	101 956
Taillades	1 949	51 970	392	51 578		51 578
Vaugines	588	15 679	205	15 474		15 474
TOTAL 2020	56 254	1 500 000	11 390	1 489 746	150 000	1 339 746

SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DES COMMUNES MEMBRES

1. Fonds de concours tourisme – budget général

Budget : 1,8M€ entre 2020 et 2025 (**300 k€/an**)

Il vise à encourager les actions de :

- Préservation, restauration, et valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel.
- Création d'itinéraires cyclo touristiques, pédestres balisés et équipés : consignes, point cyclo (sanitaires, rack vélo).

2. Opération 1000 vélos – budget annexe transports

Budget de 300 k€ entre 2020 et 2025 (**50 k€/an**)

Conditions d'octroi :

Participation maximale de 30 % pour un montant plafonné à 300 € par vélo à assistance électrique.

LES PARTENAIRES DE L'AGGLO

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES/ETABLISSEMENTS PUBLICS

- Les subventions Politique de la ville : 261 500 €
- Les subventions aux partenaires de l'emploi et de l'insertion : 179 156 € (Initiative Terre de Vaucluse – Mission Locale – Maison de l'Emploi)
- Les subventions aux partenaires économiques : 58 441 € (Vaucluse Provence Attractivité : 53 441 € - Luberon Entreprendre : 5000 €)
- Les subventions aux partenaires culturels : 134 000 € (La Gare : 100 000 € - la Garance : 34 000 €)
- La subvention à la crèche de Lauris 'la Marelle' : 105 000 €
- La subvention à l'office de tourisme 'Luberon Cœur de Provence' : 100 000 €

Montants donnés à titre indicatif sous réserve d'une conformité du dépôt des dossiers de demande de subvention et des objectifs remplis sur la précédente convention entre l'association et LMV.

Masse salariale

Au 31/12/2019 : 319 agents permanents (hors saisonniers)

- 264 fonctionnaires *(titulaires, stagiaires, détachés)* en activité soit 83 % des effectifs
- 55 agents contractuels

LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

La masse salariale augmente naturellement sous l'effet du **Glissement Vieillesse Technicité**, de l'évolution du SMIC (taux horaire à 10,15) et des charges patronales (1,29% en 2020), les effets en année pleine du **plan d'actions du secteur petite enfance**, de **l'ouverture de la piscine Roudière Nouvelle Génération, de la création de la déchetterie 'verte' à Vaugines** puis en raison de la **prise de trois nouvelles compétences obligatoires**.

GVT : 102 K€ (104 k€ en 2019)

- 123 avancements d'échelon (107 en 2019) - coût estimé à 56 K€
- 16 avancements de grades (34 en 2019) et 6 promotions internes coût de estimé à 21 K€
- Le coût du protocole PPCR évalué à 25 K€ (*estimation réalisée avec les effectifs de janvier 2020)*

Sur le plan des recettes, il convient de souligner la mutualisation des moyens humains avec les mises à disposition sortantes, les conventions de prestation incluant la refacturation de frais de personnel.

SERVICE	CA 2019	Prévisionnel 2020	Evolution
Services généraux	547 407,51	553 853,16	1,18
Ressources	327 437,20	379 310,53	15,84
Petite enfance	5 148 825,11	5 227 064,60	1,52
TCL	349 829,36	284 683,98	-18,62
Médiathèques	1 864 210,71	1 817 601,87	-2,50
Piscines	519 323,51	703 208,01	35,41
Technique	1 004 408,83	1 091 300,53	8,65
Collecte	1 896 694,39	1 883 747,58	-0,68
Ville-Habitat-Emploi	153 724,25	150 105,48	-2,35
TOTAL	11 811 860,87	12 090 875,74	2,36
pôle eau et assainissement		198 817,87	
TOTAL		12 289 693,61	

LA MUTUALISATION DU PERSONNEL

Mises à disposition entrantes		
Services	Postes	Coût
Service des ADS	Agents instructeurs	165 000
Campings	Responsable	19 000
Finances	DIRFI mutualisée	40 000
RH	DRH mutualisée	40 000
Petite enfance	Intervenant musique	1 300
Tous services	Entretien bâtiments communautaires	10 000
Technique	Prestations administratives	5 000
Total dépenses 2020		280 300

Mises à disposition sortantes		
Services	Postes	Coût
Service des ADS	Refacturation du personnel affecté au service	250 000
Tourisme (EPIC)	Conseillers en séjour	140 000
Tourisme (EPIC)	Prestations administratives	25 000
SCOT		1 000
SIRH		3 000
DGST	DGST mutualisé	47 000
Transports/Mobilité	Refacturation du budget principal au budget annexe	48 500
Assainissement, Eau		188 000
Total recettes 2020		702 500

Différentiel : 422 200 €

LA MUTUALISATION

Le service commun ADS

	2015 7 MOIS	2016	2017	2018	2019	2020
	4,2 ETP	4,8 ETP	4,8 ETP	5,3 ETP	6,3 ETP	6,3 ETP
AU pondérés						
CAVAILLON		360	394	450	397	397
CHEVAL BLANC		119	100	98	102	102
CABRIERES D'AVIGNON		68	74	92	56	56
LES TAILLADES		25	28	23	47	47
LES BEAUMETTES		8	28	29	14	14
LAGNES		61	44	84	68	68
MAUBEC		73	81	79	76	76
MERINDOL		60	53	95	81	81
OPPEDE		69	71	90	59	59
ROBION		49	66	60	58	58
LAURIS			151	154	159	159
Nombre AU	513	891	1090	1254	1117	1117
coût du service	115 000,00	197 000,00	220 000,00	243 300,00	262 800,00	266 900,00

Le service commun des ADS a été créé par Luberon Monts de Vaucluse en juin 2015; il fédère 11 communes membres.

Un agent contractuel a été recruté, en 2019, directement par LMV en vue de fluidifier l'instruction des dossiers qui nécessite de plus en plus d'expertise.

Désormais, 10 agents le composent soit 6,3 ETP.

QUALITE	Temps de mise à disposition 2019 - 2020	Temps de mise à disposition antérieur
Responsable urbanisme	40 %	20 %
Agent instructeur	20 %	-
Agent instructeur	80 %	80 %
Agent instructeur	50 %	50 %
Agent instructeur	90 %	50 %
Agent administratif	30 %	80 %
Agent administratif	20 %	-

QUALITE	Temps de travail des agents LMV intégrés au service commun
2 Agents instructeurs	100 %
1 Agent instructeur en renfort	100 %

RECAPITULATIF DES CHARGES DE PERSONNEL - CHAPITRE 012

COÛT TOTAL 2020 : 12 665 K€ *d*ont :

- ✓ MASSE SALARIALE : Dépenses générées par la paie du personnel
  - ► 12 290 K€ (+ 5,5 K€ affecté sur le 011)
- ✓ COTISATIONS : CNAS, médecine du travail
  - ► 95 K€ (+ 86 K€ affecté sur le 011)
- ✓ REMBOURSEMENTS : Personnel extérieur facturé par les collectivités d'origine
  - ► 280 K€

RECETTES TOTALES 2020 : 740,5 K€ dont :

- ✓ MISES À DISPOSITION SORTANTES : Part des salaires prise en charge par les collectivités d'accueil
  - ► 702,5 K€
- ✓ REMBOURSEMENT : Assurance statutaire, CPAM, FIPHFP
  - ► 38 K€

Investir pour l’avenir

INVESTIR POUR L'AVENIR
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2019 - 2021

POLES /MONTANTS	2019	2020*	2021
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	10 194 000	7 800 000	5 540 000
FONDS DE CONCOURS	1 200 000	1 630 000	1 730 000
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	**11 394 000**	**9 430 000**	**7 270 000**
BUDGET TRANSPORTS	335 320	848 000	300 000
BUDGET ZONES SUD	2 490 000	2 569 000	2 569 000
TOTAL BUDGETS ANNEXES	**2 825 320**	**3 417 000**	**2 869 000**

12,8 M€ en 2020

Une dynamique d'investissement rendue possible par une épargne consolidée, une dette maitrisée et une forte capacité de désendettement.

*dont restes à réaliser 2019

Principales opérations d'investissement 2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION ET TOURISME :

- Requalification du chemin ZAE Puits des Gavottes : 1,1 M€ *AP/CP 2020/2021*
- Travaux office de tourisme : 364 K€ - *AP/CP 2020/2021*
- Fibre optique : 385 k€

PISCINES :

- CPA : filtration et petits travaux : 120 k€
- Roudière : petits équipements et labellisation Tourisme et Handicap : 38,6 k€
- *AP/CP 2018-2020 Roudière*

GEMAPI - TRAVAUX POST-CRUES : 862 k€

PETITE ENFANCE :

- Crèche Bournissac : 690 K€ *AP/CP 2019/2021*
- Autres travaux d'entretien sur 8 crèches : 173 k€

1,34 M€
DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES
+ 300 K€
DE FONDS DE CONCOURS TOURISME

ENVIRONNEMENT :

- Déchetterie de Mérindol: 912 K€ *AP/CP 2020/2021*
- Conteneurs, colonnes, dispositifs enterrés et semi enterrés : 380 k€
- Bennes et matériels roulants : 500 k€

HABITAT :

- Amélioration de l'habitat et plateforme de suivi : 90 k€

MEDIATHEQUES :

- Modernisation et accessibilité (ADAP) de la Médiathèque la Durance : 300 k€
- Collections, mobilier et travaux réseau médiathèques rurales : 200 k€ dont 95 k€ de mobilier

Divers :

- VRD : 200 k€
- Bâtiments, accessibilité : 300 k€

Principales opérations d'investissement 2020

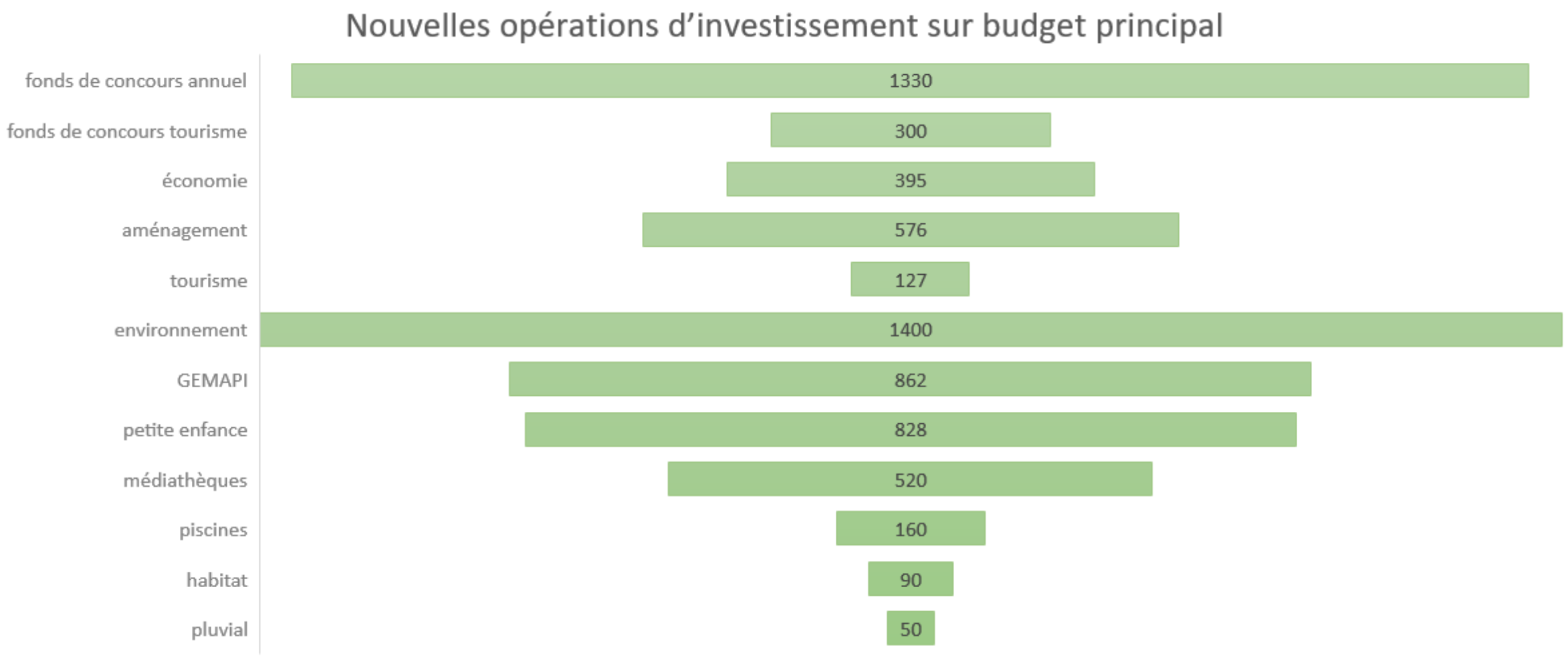

Budgets annexes : Campings et transports

Budget annexe campings 2020

données provisoires

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 - virement à la section d'investissement	0,00		
011 - Charges à caractère général	100 000,00	013 - Atténuations de charges	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	126 151,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 331,00
66 - Charges financières	3 310,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	233 200,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 486,00	**74 - Subventions d'exploitation**	**8 316,00**
67 - Charges exceptionnelles		75 - Autres produits de gestion courante	12 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	400,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL	**323 347,00**	**TOTAL**	**323 347,00**
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 331,00	021 - virement de la section de fonctionnement	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 310,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 486,00
21 - Immobilisations corporelles	18 820,00	**13 - Subventions d'investissement**	**8 975,00**
TOTAL	**102 461,00**	**TOTAL**	**102 461,00**

Le budget prévisionnel fait apparaitre deux subventions d'équilibre du budget général.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Budget annexe transports 2020

données provisoires

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 - virement à la section d'investissement	468 269,00	013 - Atténuations de charges	
011 - Charges à caractère général	950 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 684,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	85 500,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	57 000,00
66 - Charges financières	3 085,00	73- versement transport	1 550 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 000,00	74 - Subventions d'exploitation	2 270,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00		
67 - Dépenses exceptionnelles	2 000,00		
TOTAL	**1 614 954,00**	**TOTAL**	**1 614 954,00**
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 684,00	021 - virement de la section de fonctionnement	468 269,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 000,00	13 - Subventions d'investissement	0,00
20 - frais d'étude	10 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 000,00
204 - fonds de concours	55 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00		
23 - immobilistaions en cours	252 000,00		
TOTAL	**374 684,00**	**TOTAL**	**574 269,00**

La section investissement est présentée excédentaire.

Nouvelles compétences : eau et assainissement Projections 2020

Budgets annexes – orientations 2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – données provisoires

La projection 2020 reprend, en investissement, les restes à réaliser en dépenses et en recettes constatés et transmis par les communes membres ainsi que les projets avancés (ex : maitrise d'œuvre lancée) pour lesquels, les résultats des exercices budgétaires antérieurs permettent leur réalisation. Par ailleurs, la projection 2020 se base, en fonctionnement, sur les comptes administratifs 2018 (les CA 2019 n'étant pas encore validés).
Il s'agit d'un budget de référence qui pourra faire l'objet d'ajustements en cours d'année.

Lors de la commission des finances du 13 février, les membres présents et notamment ceux pour lesquels des opérations de travaux étaient lancées en 2019 avec une poursuite en 2020 (restes à réaliser), ont proposé une reprise des excédents des exercices antérieurs à la prise de compétence par LMV. L'objectif étant de couvrir a minima les dépenses engagées et futures, d'autant plus que les excédents antérieurs sont le fruit de redevances assainissement vouées à répondre aux besoins de la compétence.
Enfin, il a été convenu, qu'au sein du budget soit établi, une gestion analytique par commune laissant apparaitre les opérations et leur financement (redevance, reprise des résultats antérieurs, emprunt…).

Dans l'attente du vote des CA 2019 des communes membres et de l'affectation des résultats, le budget présenté est en déséquilibre, sur sa section investissement.

Budgets annexes – orientations 2020

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – données provisoires

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chap.011 Charges à caractère général	241 000,00	Chap.70 Recettes d'exploitation	2 164 000,00
Chap.012 Charges de personnel	131 000,00	Chap.75 Autres produits	46 000,00
Chap.66 Charges financières	140 000,00	Chap.74 Subvention d'exploitation	61 000,00
Chap.042 Amortissements	1 216 000,00	Chap.042 Reprise sur subventions	201 000,00
Chap.023 Virement à la Section investissement	744 000,00	Chap.77 reprise des excédents	
Total	**2 472 000,00**	**Total**	**2 472 000,00**
Investissement			
Dépenses		Recettes	
restes à réaliser des communes	4 089 000,00	restes à réaliser des communes	2 456 000,00
Chap.20 Immobilisations incorporelles	101 000,00	Chap.10 Excédent antérieur reporté	
Chap.21 Immobilisations corporelles	3 219,00	Chap.16 Emprunt	1 210 000,00
Chap.23 Travaux	3 058 000,00	Chap.021 Virement de la Section fonctionnement	744 000,00
Chap.16 Emprunt	317 000,00	Chap.040 Amortissements	1 216 000,00
Chap.040 Reprise sur subventions	201 000,00		
Total	**7 769 219,00**	**Total**	**5 626 000,00**
Solde déficitaire			**- 2 143 219,00**

Budgets annexes – orientations 2020

BUDGET ANNEXE EAU – données provisoires

Seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour la commune de Vaugines, la gestion se fait en régie.
Quant à Lourmarin, une délégation de service public est en cours.

Le budget présenté, dans l'attente des études actuellement menées sur les deux communes, est en suréquilibre, sur sa section investissement.

Budgets annexes – orientations 2020

BUDGET ANNEXE EAU – données provisoires

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chap.011 Charges à caractère général	55 000,00	Chap.70 Recettes d'exploitation	191 000,00
Chap.012 Charges de personnel	38 651,00	Chap.75 Autres produits	-
Chap.66 Charges financières	7 145,00	Chap.74 Subvention d'exploitation	
Chap.042 Amortissements	56 000,00	Chap.042 Reprise sur subventions	22 366,00
Chap.023 Virement à la Section investissement	56 570,00	Chap.77 reprise des excédents	
Total	**213 366,00**	**Total**	**213 366,00**
Investissement			
Dépenses		Recettes	
restes à réaliser des communes	53 877,00	restes à réaliser des communes	41 559,00
Chap.20 Immobilisations incorporelles	20 000,00	Chap.10 Excédent antérieur reporté	
Chap.21 Immobilisations corporelles	-	Chap.16 Emprunt	
Chap.23 Travaux	10 000,00	Chap.021 Virement de la Section fonctionnement	56 570,00
Chap.16 Emprunt	24 500,00	Chap.040 Amortissements	56 000,00
Chap.040 Reprise sur subventions	22 366,00		
Total	**130 743,00**	**Total**	**154 129,00**
Solde			**23 386,00**

Budgets annexes – orientations 2020

BUDGET ANNEXE SPANC – données provisoires

4 communes sont concernées : Cavaillon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- Cavaillon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Il s'agit d'un budget de fonctionnement (1 agent est affecté à temps complet) :
Dépenses estimées à 49 k€.
Les recettes sont en cours de traitement (évaluées à 40 k€).
Une remise à plat de la tarification est à projeter.

Les cofinanceurs

PARTENAIRES FINANCIERS

PRINCIPALES OPERATIONS	FINANCEURS	Subventions notifiées	SOLDE EN 2020	SOLDE EN 2021
AIRE DES GENS DU VOYAGE	Etat - DETR	80 500,00	56 350,00	
REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ZAE Cavaillon et Coustellet	Etat - DETR	219 791,75		139 230,44
	REGION - CRET 1	87 917,00		87 917,00
	REGION – CRET 2	329 150,00		329 150,00
ROUDIERE	REGION – CRET 2	298 700,00	298 700,00	
	REGION – CRET 1	825 954,00	825 954,00	
	Etat – DETR 2018	150 010,00	30 092,00	
	Etat – DSIL 2018	179 092,20	121 693,15	
LA FARANDOLE	Département	500 000,00	339 767,64	
	CAF	380 000,00	380 000,00	
	ETAT – DSIL 2019	249 586,00	237 107,00	
BOURNISSAC	CAF	396 000,00		396 000,00
LA COMBE	CAF	11 700,00	11 700,00	
DECHETTERIES VERTES (Vaugines et Mérindol)	REGION	275 330.00	275 330.00	
	ADEME	283 510.00	283 510.00	
OTI	REGION – CRET 1	152 500,00		152 500,00
ENS LA GARRIGUE	Département	100 000,00	100 000,00	
TOTAL		3 960 900,95	2 401 363,79	1 104 797,44

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Département de VAUCLUSE

PARTENAIRES FINANCIERS

Sur ce nouvel exercice budgétaire, plusieurs demandes de subvention sont proposées :

Dans le cadre de la contractualisation avec le **Département de Vaucluse**, deux nouveaux projets peuvent être déposés pour un montant d'aide plafonné à 500 k€ (40 % max par projet présenté). Les opérations de création de la déchetterie multi-matériaux (200 k€) et la crèche Bournissac (300 k€) seront présentées.

Les travaux d'amélioration des crèches feront également l'objet de demandes spécifiques auprès de la **CAF**.

L'Etat sera également sollicité pour la modernisation et l'accessibilité de la médiathèque la Durance :

- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020** – (126 490 €)
- **Financement au titre de la DGD** (concours particulier relatif aux bibliothèques) d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques – DRAC (109 140 €)

La région, dans le cadre du **dispositif FRAT solidarité inondations**, soutient les communes ou EPCI reconnus en état de catastrophe naturelle. Le montant de l'aide régionale est basé sur un taux d'intervention maximum de 25% du montant HT des travaux éligibles, avec un montant minimum d'aide régionale de 6 000 € et un plafond de subvention de 500 000 € d'aide maximum par bénéficiaire.

Autorisations de programme

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Un instrument de pilotage et financier

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

3 APCP actualisées : Extension des bureaux du siège

Autorisation de Programme créée le 27 septembre 2018 et modifiée le 28 février 2019, le 12 décembre 2019 et le 27 février 2020 :					
		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
		2018	2019	2020	TOTAUX
AP 820-STBA2 : Extension bureaux du siège	**DEPENSES**	**25 113,24 €**	**406 757,29 €**	**190 429,54 €**	**622 300,07 €**
	Etudes	25 113,24 €	24 775,05 €	734,42 €	50 622,71 €
	Travaux bâtiment + façade		376 238,45 €	176 695,12 €	552 933,57 €
	Mobiliers		5 743,79 €	13 000,00 €	18 743,79 €
	RECETTES	**25 113,24 €**	**406 757,29 €**	**190 429,54 €**	**622 300,07 €**
	FCTVA	4 119,58 €	66 724,47 €	31 238,06 €	70 844,04 €
	Emprunt / Autofinancement	20 993,66 €	340 032,82 €	159 191,48 €	361 026,49 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

3 APCP actualisées : Crèche Bournissac

Autorisations de Programme votées le 5 avril 2018 et modifiées le 28 février 2019, le 12 décembre 2019 et le 27 février 2020 :						
		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT				
		2018	2019	2020	2021	TOTAUX
AP 64-BOUR : Crèche BOURNISSAC	**DEPENSES**	**1 305,00 €**	**360,00 €**	**689 320,00 €**	**501 480,00 €**	**1 192 465,00 €**
	VEFA Les SENIORIALES			679 320,00 €	75 480,00 €	754 800,00 €
	Etudes (MO + CT + SPS + legitma)	1 305,00 €	360,00 €	10 000,00 €	18 000,00 €	29 665,00 €
	Travaux				328 000,00 €	328 000,00 €
	Mobilier				80 000,00 €	80 000,00 €
	RECETTES	**1 305,00 €**	**360,00 €**	**689 320,00 €**	**501 480,00 €**	**1 192 465,00 €**
	subvention CAF				396 000,00 €	396 000,00 €
	FCTVA	214,07 €	59,05 €	113 076,05 €	82 262,78 €	195 611,96 €
	Emprunt / Autofinancement	1 090,93 €	300,95 €	576 243,95 €	23 217,22 €	600 853,04 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

3 APCP actualisées : Réhabilitation de la piscine Roudière

Autorisations de Programme votées le 5 avril 2018 et modifiées le 28 février 2019, le 12 décembre 2019 et le 27 février 2020 :					
		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT			
		2018	2019	2020	TOTAUX
AP 413-ROUD : Réhabilitation Piscine Roudière	**DEPENSES**	**401 102,27 €**	**4 304 178,83 €**	**164 728,24 €**	**4 870 009,34 €**
	Etudes (MO + CT + SPS…)	248 031,21 €	185 874,01 €	2 094,00 €	435 999,22 €
	Travaux	153 071,06 €	4 073 624,36 €	162 634,24 €	4 389 329,66 €
	Mobiliers		44 680,46 €		44 680,46 €
	RECETTES	**401 102,27 €**	**4 304 178,83 €**	**164 728,24 €**	**4 870 009,34 €**
	FCTVA	65 796,82 €	706 057,50 €	27 022,02 €	798 876,33 €
	CRET 1(Région)			825 954,00 €	825 954,00 €
	DETR			150 010,00 €	150 010,00 €
	DSIL (Etat)			179 092,20 €	179 092,20 €
	Contractualisation (CD 84)			500 000,00 €	500 000,00 €
	Emprunt / Autofinancement	335 305,45 €	3 598 121,33 €	-1 517 349,98 €	2 416 076,81 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

1 APCP actualisée : Zones sud – budget annexe

Autorisation de Programme votée le 14 février 2018 :							
		EXERCICES / CREDITS DE PAIEMENT HT					
		2018	2019	2020	2021	2022	TOTAUX
AP 2018-ZAE SUD Acquisitions foncières	**DEPENSES**	**1 123 004,00 €**	**2 489 043,23 €**	**2 568 592,00 €**	**2 568 592,00 €**	**2 568 592,00 €**	**11 317 823,23 €**
	Acquisition Immochan	0,00 €	1 930 926,50 €	2 447 092,00 €	2 447 092,00 €	2 447 092,00 €	9 272 202,50 €
	Frais notariés Immochan (estimatif)		121 500,00 €	121 500,00 €	121 500,00 €	121 500,00 €	486 000,00 €
	Acquisition Cibrario / Grand	643 820,00 €					643 820,00 €
	Acquisition Arles Invest	73 324,00 €					73 324,00 €
	Acquisition AUDIBERT	400 000,00 €					400 000,00 €
	Acquisitions antérieures (AT 564 + AT 309)		420 000,00 €				420 000,00 €
	Frais notariés (AT564; AT309; AV51; AV157)		16 616,73 €				16 616,73 €
	Acquisition AT 347 (CD84)						0,00 €
	Frais de notaires parcelles sous négo						0,00 €
	Frais de géomètre	5 860,00 €					5 860,00 €
	RECETTES	**1 123 004,00 €**	**2 489 043,23 €**	**2 568 592,00 €**	**2 568 592,00 €**	**2 568 592,00 €**	**11 317 823,23 €**
	Concessionnaire	1 500 000,00 €	61 574,61 €	4 174 312,50 €	2 837 156,25 €	2 837 156,25 €	11 410 199,61 €
	Crédit de trésorerie	-376 996,00 €	2 427 468,62 €	-1 605 720,50 €	-268 564,25 €	-268 564,25 €	-92 376,38 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

3 nouvelles APCP : Déchetterie de Mérindol – Requalification du Chemin du Puits des Gavottes – Réhabilitation de l'office de tourisme

Les trois projets suivants :

- Création d'une déchetterie à Mérindol
- Requalification du chemin du Puits des Gavottes
- Réhabilitation de l'office de tourisme intercommunal

Seront menés sur 2 exercices budgétaires.
Dans ce cadre, des autorisations de programme sont préconisées.